

Uranyless dans l'acétone

Version : 1.0

Date de révision: 05/07/2022

Référence : 11000C-100

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Uranyless-cryo, acétone**

Code produit : 11000C-100

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Agent de contraste pour la microscopie électronique garanti sans uranium.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Delta Microscopies

Adresse : 22 bis route de Saint Ybars,
31190 Mauressac France

Téléphone : +33 (0)5 61 73 60 14

Fax +33 (0)5 61 80 78 53

Adresse e-mail : info@deltamicroscopies.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence en France: +33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA).

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange :



Acute Tox. 4
Eye Irrit. 2
Stot Se 3
Stot Se 3

GHS07

H302
H319
H335
H336

Nocif en cas d'ingestion
Provoque une sévère irritation des yeux
Peut irriter les voies respiratoires
Peut provoquer somnolence ou vertiges

Uranyless dans l'acétone

Version : 1.0

Date de révision: 05/07/2022

Référence : 11000C-100



Flam.liq.2

GHS02

H225

Liquid et vapeurs très inflammables

2.2 Contenu de l'étiquette :

Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) N° 1272/2008 [EU-GHS/CLP].



Pictogramme :

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger :

H225 : Liquide et vapeurs très inflammables

H302 Nocif en cas d'ingestion

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 : Peut irriter les voies respiratoires

H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence :

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toutes autres source d'inflammation, ne pas fumer

P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 : Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 : Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.

P242 : Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P261 Eviter de respirer les poussières/ fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosol.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Information supplémentaire sur les dangers (UE) EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3 Autres dangers : aucun.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 **Substances** : Mélange d'acétate lanthanides moins de 1%.

Formule : non renseignée

Poids moléculaire : non renseigné

Uranyless dans l'acétone

Version : 1.0

Date de révision: 05/07/2022

Référence : 11000C-100

Composants	N°CAS	N°CE	%masse
Sels de lanthane	100587-90-4	213-034-8	Concentration inférieure à <1
Sels de Gadolinium	19598-90-4	233-437-2	Concentration inférieure à < 1
Sels de Dysprosium	100641-13-2	233-410-5	Concentration inférieure à < 1
Acetone	67-64-1	200-662-2	≥ 97

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Faire respirer de l'air frais, Transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si une irritation se développe, contacter un médecin.

En cas de projection dans les yeux : Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement les yeux avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Données non disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. dioxyde de carbone (CO₂), mousse poudre seche

5.2 Danger particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Oxydes de carbone Combustible. Attention au retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses. La formation de mélanges explosibles avec l'air peut se produire dès les températures normales.

5.3 Conseils aux pompiers :

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Porter un appareil respiratoire autonome.

5.4 Information supplémentaire :

Uranyless dans l'acétone

Version : 1.0

Date de révision: 05/07/2022

Référence : 11000C-100

Porter les récipients hors de la zone de danger, refroidir à l'eau. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles :

Conseil pour les non-secouristes: Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. Eviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Evacuer la zone dangereuse, respecter les procédures d'urgence, consulter un spécialiste. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage :

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections :

Pour l'élimination, voir section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour garantir la sécurité de la manipulation :

Conseils pour une manipulation sans danger

Travailler sous une hotte. Ne pas inhaler la substance/le mélange. Dégagement de vapeur/éviter les aérosols.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Mesures d'hygiène

Enlever tout vêtement souillé. Une protection préventive de la peau est recommandée. Se laver les mains après le travail.

Pour les précautions, voir section 2.2

7.2 Conditions de stockage sûres :

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle :

Uranyless dans l'acétone

Version : 1.0

Date de révision: 05/07/2022

Référence : 11000C-100

Composant	N° CAS	Paramètres de contrôle	Valeur	Base
Acétone	67-64-1	TWA	500 ppm 1.210 mg/m3	Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif

Remarques

Valeur	Paramètres de contrôle	Base
VLCT (VLE)	1.0 ppm 2.420 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)

Valeurs limites réglementaires contraignantes

Valeur	Paramètres de contrôle	Base
VME	500ppm 1.210 mg/m3	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Compartment	Valeur
Eau douce	10,6 mg/l
Eau de mer	1,06 mg/l
Sédiment d'eau douce	30.4 mg/kg
Sédiment marin	3.04 mg/kg
Sol	29.5 mg/kg
Station d'épuration des eaux usées	100 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Équipement de protection individuelle :

Protection des yeux/ du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon les normes et règlements en vigueur. Telles que NIOSH (US) ou EN 166 (EU).

Protection des mains/ peau : Manipuler avec des gants. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau n'entre en contact avec le produit (i.e. Sans toucher la surface extérieure du gant). Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en découle. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et écher les mains.

Mesures générales de protection et d'hygiène : Assurer la présence d'un rince-oeil et d'une douche de sécurité. Utiliser une ventilation adéquate. A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection respiratoire : En cas de nuisance d'exposition, utilisez un respirateur avec filtre à particules de type P1 (EN143) ou de type N95 (US). Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Protection du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Uranyless dans l'acétone

Version : 1.0

Date de révision: 05/07/2022

Référence : 11000C-100

9.1 Aspect

Forme :	liquide
Couleur :	blanche transparente
Odeur :	odeur caractéristique

9.2 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

pH :	voisin de 6
Point de fusion :	donnée non disponible
Point d'ébullition :	56°C
Point d'éclair :	donnée non disponible
Température d'inflammation :	donnée non disponible
Capacité d'auto-inflammation :	donnée non disponible
Limite d'explosion inférieure :	donnée non disponible
Limite d'explosion supérieure :	donnée non disponible
Propriétés comburantes :	donnée non disponible
Pression de vapeur à 20°C :	donnée non disponible
Densité relative moyenne :	donnée non disponible
Hydro-solubilité :	donnée non disponible
Solvants organiques :	donnée non disponible
Teneur en substances solides :	donnée non disponible
Viscosité :	donnée non disponible
Densité de vapeur :	donnée non disponible
Taux d'évaporation :	donnée non disponible
Conductivité :	donnée non disponible
Autres :	donnée non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Stabilité chimique : C'est une substance réactive. Risque d'allumage. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. En cas de chauffage Risque d'allumage.

10.2 Conditions à éviter : donnée non disponible

Uranyless dans l'acétone

Version : 1.0

Date de révision: 05/07/2022

Référence : 11000C-100

10.3 Matière à éviter :

Risque d'allumage: comburant puissant, Réducteurs, Acide nitrique, Chrome(VI) oxyde

Réaction exothermique avec: Métaux alcalins, Hydroxyde alcalin (caustique alcalin), Brome, Hydrocarbures halogénés,
Danger d'explosion: Chloroforme, Peroxyde d'hydrogène

10.4 Possibilité d'une réaction dangereuse : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5 Produits de décomposition dangereux : Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

Oral LD50 5.800 mg/kg (rat)

Dermique LD50 20.000 mg/kg (lapin)

Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires:

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Uranyless dans l'acétone

Version : 1.0

Date de révision: 05/07/2022

Référence : 11000C-100

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Effets écotoxiques :

Toxicité pour les poissons

Essai en dynamique CL50 - Pimephales promelas (Vairon à grosse tête) - 6.210 mg/l - 96 h

(OCDE ligne directrice 203)

Toxicité pour la daphnie et les autres

Essai en statique CL50 - Daphnia pulex (Daphnie) - 8.800 mg/l - 48h

Invertébrés aquatiques

Remarques: (ECHA)

Toxicité pour les algues

Essai en statique NOEC - M. aeruginosa - 530 mg/l - 8 jr

(DIN 38412)

Remarques: (concentration limite de toxicité)

(IUCLID)

Toxicité pour les bactéries

Essai en statique CE50 - boue activée - 61,15 mg/l - 30 min

(OCDE Ligne directrice 209)

12.2 Persistance et dégradabilité :

Biodégradabilité

aérobique - Durée d'exposition 28 jr

Résultat: 91 % - Facilement biodégradable.

(OCDE Ligne directrice 301 B)

Demande Biochimique en Oxygène (DBO)

1.850 mg/g

Remarques: (IUCLID)

Demande Chimique en Oxygène (DCO)

Uranyless dans l'acétone

Version : 1.0

Date de révision: 05/07/2022

Référence : 11000C-100

2.070 mg/g

Remarques: (IUCLID)

Demande théorique en oxygène

2.200 mg/g

Remarques: (bibliographie)

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol :

Donnée non disponible

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et VPVB : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes : donnée non disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthode d'élimination de la substance/mélange : remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Éliminations des emballages contaminés : éliminer comme produit non utilisé.

13.2 Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit

être effectuée conformément à la directive nationale

13.3 Remarques

Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: 1090 IMDG: 1090 IATA: 1090

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID: ACÉTONE

Uranyless dans l'acétone

Version : 1.0

Date de révision: 05/07/2022

Référence : 11000C-100

IMDG: ACETONE

IATA: Acetone

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: 3 IMDG: 3 IATA: 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: II IMDG: II IATA: II

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non IMDG Polluant marin: non IATA: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Informations de l'étiquette :

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No.1907/2006.

Législation nationale

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses : LIQUIDES INFLAMMABLES

Législation nationale

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9)

4331: Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique

4330. Autres réglementations Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : données non disponibles

16. AUTRES DONNEES

Service responsable de la FDS: Delta Microscopies France

Contact : Delta Microscopies France

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs au jour de la rédaction. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné sur cette fiche et ne sont pas applicables pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres produits ou obtenu selon d'autres

Uranyless dans l'acétone

Version : 1.0

Date de révision: 05/07/2022

Référence : 11000C-100

procédés. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de réaliser ses propres investigations afin de déterminer la pertinence des informations pour son application spécifique.

Dans aucun cas, la société DELTA Microscopies, ne pourra être tenue pour responsable des dommages, quelle qu'en soit leur nature, résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné. De même, la société DELTA Microscopies, ne pourra être tenue pour responsable des réclamations, pertes ou dommages subit par un tiers ou pour la perte de profits ou tout dommage particulier, indirect ou accidentel survenant, même si la société a été informée de la possibilité de tels dommages.